



## BULLETIN D'INSCRIPTION COURS en SEMAINE (FORMATION ACCÉLÉRÉE)

Bulletin à compléter en LETTRES MAJUSCULES et à renvoyer accompagné d'un acompte de 30% par chèque libellé à l'ordre de « J'aime la Nature ».

Envoi du courrier chez : **Germaine LLODRA-MARCON à Montchaud, 43200 Yssingaux**

NOM et PRENOM :

Adresse complète :

Age :

Profession :

Téléphone fixe :

Portable :

E-mail :

### **FORMATION SOUHAITÉE : (cocher la case correspondante)**

- 1<sup>ère</sup> année : « Conseiller(e) en magasin biologique et nutrition » en **3 mois**
- 2<sup>ème</sup> année : « Praticien(ne) Naturopathe-hygiéniste » en **6 mois**
- 3<sup>ème</sup> année : « Praticien(ne) Naturopathe spécialisé(e) » en **9 mois**

### **LIEU DE FORMATION : (cocher le lieu de votre choix).**

- Yssingaux (Haute-Loire)
- Saint-Chamond (Loire)
- Clermont-Ferrand (Puy de Dôme)
- Montpellier (Hérault)
- Vichy (Allier)
- Roanne (Loire)

### **TARIFS : (cocher la case correspondante)**

- 1<sup>ère</sup> année : « Conseiller(e) en magasin biologique et nutrition » : **2 000€** (deux mille euros)
- 2<sup>ème</sup> année : « Praticien(ne) Naturopathe-hygiéniste » : **2 200€** (deux mille deux cents euros)
- 3<sup>ème</sup> année : « Praticien(ne) Naturopathe spécialisé(e) » : **2 400€** (deux mille quatre cent euros) au lieu de 3000€ (trois mille euros)

(Payable en 12 chèques, si besoin)

### **Modules à la carte : (cocher la case correspondante)**

- Géobiologie (3 week end) : 600 €uros (six cent euros), payable en 6 fois si besoin
- Massages Bien-Être (3 week end) : 600 €uros (six cents euros), payable en 6 fois si besoin
- Hypnose Ericksonienne (6 week end) : 1200 €uros (mille deux cents euros), payable en 12 fois si besoin
- Aromathérapie psycho-corporelle (3 week end) : 600 €uros (six cents euros), payable en 6 fois si besoin

Joindre un acompte de 30% à l'inscription. L'acompte sera prélevé dès le premier cours seulement. Le restant dû sera réglé lors du premier cours. Les chèques multiples seront prélevés au fil des mois à partir du début des cours.

**Attention** : En cas d'arrêt de cursus, les chèques seront encaissés, à titre d'indemnité, sauf en cas de force majeure dûment constaté, dans le cadre de l'article L.6354-1 du code du travail).

**Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »**